

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 R21 G Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein d'Établissements publics locaux d'enseignement – Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en date du 22 mai 2018 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein d'Établissements publics locaux d'enseignement – Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée :

Collège François-Couperin 2, allée des Justes (4^{ème}) (Conseil d'Administration) :

1 suppléant, en remplacement de M. Philippe DUCLOUX, démissionnaire, désignée lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015

- M. Ariel WEIL

Collège Charlemagne 13, rue Charlemagne (4^{ème}) (Conseil d'Administration) :

1 suppléant, en remplacement de M. Philippe DUCLOUX, démissionnaire, désignée lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015

- M. Ariel WEIL

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO